

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2023

N° 2023-011

**JEUNESSE – Convention de partenariat avec Familles
Rurales pour les formations BAFA et BAFD**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 6 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Sébastien GALERON, Christine ADRIAN, Valérie LABOUACHRA,

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Raymond DOUARE, Jean-Marc MASSE, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD,

Pouvoirs :

Jean-Marc MASSE à Serge LEBRUN
Raymond DOUARE à Eric DODET
Christiane BRESSION à Sylvie CLERC
Bruno GUITTARD à Carl LEQUERTIER

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

N° 2023-011

JEUNESSE – Convention de partenariat avec Familles Rurales pour les formati

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 045-214502692-20230206-2023_011-DE



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la précédente Convention de partenariat avec Familles Rurales pour les formations BAFA et BAFD

Considérant que le parcours de formation au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur favorise l'autonomie des jeunes et leur offre un apprentissage complémentaire.

Considérant que par convention la commune s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Promouvoir le partenariat auprès des jeunes de la commune et transmettre les informations fournies par Familles Rurales destinés aux stagiaires.
- Participer financièrement à la formation et fournir à chaque stagiaire une attestation de prise en charge.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **08 FEV. 2023**

Le Maire


Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le

Et de l'affichage le

Pour le Maire,

La Directrice Générale des services, Aurélie PLUMEJEAUD.

08 FEV. 2023
10 FEV. 2023